

## BOURSES DE RECHERCHE DE 1<sup>er</sup> CYCLE (BRPC) DU CRSNG 2025-2026

### Pour un stage d'initiation à la recherche à l'été 2025, à l'automne 2025, ou à l'hiver 2026

Document à l'intention des unités :

**Date limite de présentation des candidatures aux ESP : 9 février 2025 23h59**

**Date limite de recommandation des candidatures aux ESP : 10 mars 2025 17h**

---

#### **OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Ce programme a pour but de soutenir l'intérêt des étudiantes et étudiants de 1<sup>er</sup> cycle universitaire pour la recherche en sciences naturelles et en génie (SNG), et leur permettre de développer leur potentiel en vue d'une carrière en recherche dans ces domaines.

Également, les BRPC visent à encourager les personnes étudiantes à entreprendre des études supérieures dans ces domaines et à acquérir de l'expérience de travail de recherche en milieu universitaire.

Consultez le site Internet du CRSNG pour plus d'informations ([cliquez ici](#)).

Le CRSNG a préparé des [vidéos informatives](#) qui servent de guide pour la préparation d'une demande de bourse. Nous vous invitons à les visionner au préalable.

#### **PARTICIPATION DES PERSONNES ÉTUDIANTES AUTOCHTONES**

Le CRSNG invite chaque université à promouvoir activement le Programme de BRPC auprès des personnes étudiantes autochtones qui répondent aux critères d'admissibilité du programme. Les candidatures des personnes s'étant autodéclarées comme autochtones auprès de l'Université de Montréal seront prises en considération en sus du quota de l'établissement. Il est important de noter que les informations concernant le statut autodéclaré des personnes autochtones ne seront jamais communiquées aux comités de sélection.

#### **PARTICIPATION DES PERSONNES ÉTUDIANTES NOIRES**

Le CRSNG invite chaque université à promouvoir activement le Programme de BRPC auprès des personnes étudiantes noires qui répondent aux critères d'admissibilité du programme. Les candidatures des personnes s'étant autodéclarées comme personnes noires sur le formulaire de candidature seront prises en considération en sus du quota de l'établissement. Il est important de noter que les informations concernant le statut autodéclaré des personnes noires ne seront jamais communiquées à l'unité d'attache (département, école ou faculté) de la personne candidate ou aux comités de sélection.

#### **MONTANT DE LA BOURSE ET DURÉE DU STAGE**

La durée du stage doit être de **14 semaines consécutives** à temps plein à raison de 35 heures semaine. Le stage peut se tenir aux trimestres d'été 2025, d'automne 2025 ou d'hiver 2026.

Pour l'été 2025, le stage débutera en mai (automne 2025 : septembre; hiver 2026 : janvier). Les dates de stages et l'horaire de travail seront convenus entre la directrice ou le directeur de recherche et la personne étudiante.

Aucune semaine de vacances n'est autorisée pendant la durée du stage.

Le montant de la bourse est de **6 000 \$** provenant du CRSNG, auquel s'ajoute un montant minimum de **1 500 \$** devant être versé par la directrice ou le directeur de stage, ou par l'unité.

### ***SUPPLÉMENT DE BOURSE OFFERT PAR LE FRQNT POUR LES RÉCIPENDAIRES D'UNE BRPC***

Les récipiendaires d'une BRPC du CRSNG peuvent faire une demande de supplément de bourse d'une valeur de 1 500\$ au FRQNT selon le trimestre du stage. Pour toutes informations additionnelles pour un stage au trimestre d'été, d'automne ou d'hiver,, les récipiendaires devraient contacter M. Michel Garceau du FRQNT ([michel.garceau@frq.gouv.qc.ca](mailto:michel.garceau@frq.gouv.qc.ca)).

Veuillez noter qu'aucun supplément n'est offert par le FRQ aux personnes récipiendaires d'une BRPC octroyée par le CRSH ou les IRSC.

### ***ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT***

Pour les informations complètes sur les critères d'admissibilité, référez-vous au site web du CRSNG ([cliquez ici](#)).

Pour avoir droit à la bourse, la personne candidate devra avoir complété un minimum de 2 trimestres à temps plein dans son programme de baccalauréat avant la date de début du stage.

Toutes les personnes étudiantes de 1<sup>er</sup> cycle inscrites à un programme menant à un diplôme professionnel en sciences de la santé ne sont pas admissibles à cette bourse (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire).

Toutes les personnes étudiantes de 1<sup>er</sup> cycle simultanément inscrites à un programme d'études supérieures ne sont pas admissibles à cette bourse.

#### ***Points importants spécifiques à la soumission de la candidature à l'UdeM***

- La personne titulaire d'une BRPC doit être inscrite à un programme d'études de niveau universitaire:
  - 1- lors du trimestre du stage durant lequel le stage se déroule;
  - ou**
  - 2- lors des trimestres précédant et suivant le trimestre durant lequel le stage se déroule.
- La personne candidate ayant reçu un avis de recommandation pour une bourse BRPC de la part des ESP aura une semaine suivant la réception de cet avis pour démontrer qu'elle respecte l'une des deux conditions d'octroi mentionnées ci-dessus. Dans l'éventualité contraire, l'offre de bourse lui sera retirée, et la bourse sera proposée à une autre personne candidate de la même unité (si l'unité possède un quota) ou d'une autre unité (s'il s'agit d'une unité sans quota).

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DE STAGE**

- Les professeures ou les professeurs de rang adjoint, agrégé, et titulaires réguliers sont admissibles, incluant les professeures et les professeurs sous octroi. Les professeures ou professeurs associés pourraient être jugés admissibles sous certaines conditions, sur approbation des ESP.
- La professeure ou le professeur peut superviser un maximum de deux stagiaires.
- Le stage ne doit pas dépasser 14 semaines de stage consécutifs et ne peut débuter avant le 1<sup>er</sup> mai 2025 ou se terminer après le 31 août 2025.
- La partie du superviseur de stage du formulaire 202 doit être complète (avec le code de recherche) à la date et l'heure déterminés pour la complétion de la candidature de la personne candidate, soit dimanche le 9 février 2025 à 23h59.
- La professeure ou le professeur s'assure que [le projet proposé porte clairement sur les sciences naturelles du génie \(SNG\)](#).
- La directrice ou le directeur de recherche doit fournir un montant supplémentaire minimum de (25 %) ou 1 500 \$ s'ajoutant aux 6 000 \$ fournis par le CRSNG. Dans certains cas, l'unité peut aussi fournir cet apport. Il est à noter que le montant supplémentaire peut être supérieur à 25% ou 1 500\$.
- Il n'est pas nécessaire que la directrice ou le directeur de recherche ait une subvention active du CRSNG pour diriger des stagiaires.

## **DIRECTIVES POUR LES DIRECTRICES OU DIRECTEURS DE RECHERCHE**

1. Prendre connaissance de vos responsabilités en prenant bien soins de lire les informations liées à ce concours de bourse.
2. Créez une nouvelle session ou ouvrez une session existante sur le [Système en ligne du CRSNG](#) à l'aide du même mot de passe et nom d'utilisateur que vous employez dans le cadre de votre demande de subvention, s'il y a lieu. Si vous ne vous souvenez pas de votre nom d'utilisateur ou de votre mot de passe, vous devrez communiquer avec le **Service de dépannage du CRSNG**.
3. Indiquer le numéro de référence que l'étudiante ou l'étudiant vous aura fourni (formulaire 202, partie I de la candidate ou du candidat).
4. Remplir la partie II du formulaire 202. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre partie.
5. Vous devrez inscrire votre numéro de fonds du CRSNG dans le formulaire 202 si vous souhaitez rémunérer la personne étudiante à partir de ce fonds.
6. Si vous souhaitez rémunérer la personne étudiante à partir d'un fonds d'une autre provenance que le CRSNG, vous devrez inscrire une série de 6 zéros (000000) dans la case « Numéro de subvention ».
7. Vous devrez inscrire dans la case « Département » le lieu **d'affiliation où se déroulera le stage, soit l'unité à laquelle vous (la directrice ou le directeur de recherche) êtes affilié(e)**, et non celui de la personne candidate (qui pourrait provenir d'un autre département ou université). Vous devrez aussi mentionner si vous êtes affilié à une institution ou un centre.

## **SOUSSION DE LA CANDIDATURE**

Les personnes candidates doivent transmettre leur dossier de candidature complet directement aux ESP, par courriel, au plus tard le 9 février 2025 à 23h59. Les personnes candidates doivent inviter leur superviseur de recherche à consulter la section « responsabilités de la directrice ou du directeur de

stage » ainsi que les autres informations relatives pour ce concours de bourse. Un dossier de candidature complet doit contenir, dans l'ordre et en un seul fichier PDF :

- [La liste de validation des documents](#)
- Formulaire 202, partie I (partie de la candidate ou du candidat).
- Formulaire 202, partie II (partie de la directrice ou du directeur de stage).
- Pour les études faites à l'UdeM : Le relevé de notes officiel dans une version **non protégée** pour le programme en cours montrant le sceau et la signature du registraire et l'inscription au baccalauréat aux trimestres d'automne 2024 et d'hiver 2025. L'échelle de notation qui se trouve au verso du relevé de notes ne doit être fournie qu'une seule fois. Veuillez vérifier si les relevés de notes du trimestre de l'automne sont disponibles en vous rendant [au lien suivant](#);  
**Attention** : Lorsque la personne étudiante fait une demande en ligne, elle recevra un relevé de notes PDF par courriel. Cette version n'étant pas officielle, elle n'est pas acceptée.
- Pour les études faites ailleurs qu'à l'Université de Montréal : Le relevé de notes officiel avec sceau du registraire est requis. Le relevé de notes doit montrer l'inscription aux trimestres d'automne 2024 et d'hiver 2025.
- Une traduction officielle si le relevé de notes n'est pas en français ou en anglais.
- Un court CV (maximum 1 page)
- Une lettre de motivation rédigée par la personne candidate (d'un maximum 250 mots) présentant son intérêt et ses objectifs en matière de recherche (cheminement, expérience en recherche, stages antérieurs, etc.)

### **PRÉSÉLECTION PAR L'UNITÉ ACADÉMIQUE (DÉPARTEMENT, ÉCOLE, FACULTÉ)**

L'unité est responsable de former un comité interne pour procéder à une évaluation des demandes reçues. Le processus de présélection est mené en fonction des [critères d'évaluation](#) suivants :

- Dossier de la personne étudiante – 50%;
- Aptitudes en recherche de la personne étudiante – 30%;
- Qualité attendue de la formation ou du mentorat qui sera offert – 20%.

Le CRSNG est signataire de [la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche \(DORA\)](#). Pour témoigner de son appui à l'excellence de la recherche au Canada et intégrer les principes de la DORA à ses activités, le CRSNG a élaboré les [Lignes directrices sur l'évaluation des contributions à la recherche, à la formation et au mentorat](#).

Suite à la fermeture du concours, les ESP transmettent les dossiers aux unités académiques. Chaque unité procède à une présélection des candidatures reçues et transmet ses recommandations aux Études supérieures et postdoctorales (ESP) au plus tard le **10 mars 2025, 17h**.

Les unités dites « avec quota » peuvent recommander un nombre de candidatures égal au quota leur ayant été attribué par les ESP (Liste A), ainsi que trois candidatures substitués (Liste B). Les unités dites « hors-quota » peuvent recommander un maximum de cinq candidatures.

L'unité transmet le feuillet de classement complété à Nathalie Bélanger ([esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)).

**Les unités avisent toutes leurs personnes candidates du résultat de la présélection interne, que leur demande soit recommandée ou non aux ESP.**

## ***SÉLECTION PAR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES (ESP)***

Un comité institutionnel piloté par les ESP évalue les candidatures « hors-quota » recommandées par les unités. À l'issue du concours, les ESP transmettent à l'organisme la liste finale des dossiers retenus par l'Université de Montréal, en fonction d'un quota de **74** bourses au total.

Les ESP avisent les personnes candidates, les directrices et directeurs de stage, les départements, unités, écoles par courriel du résultat de la sélection finale, que leur demande soit recommandée ou non à l'organisme, au plus tard **dans la semaine du 7 avril 2025**. Pour les personnes dont la candidature aura été retenue, une preuve de paiement de la directrice ou du directeur de recherche sera demandée aux unités au plus tard une semaine après la réception de l'avis de recommandation. Les candidatures pourraient être rejetées si les documents ne sont pas fournis dans les délais prescrits. L'unité devra s'assurer que les inscriptions des personnes étudiantes retenues sont visibles dans Synchro académique pour les trimestres requis.

### ***ANNONCE DU RÉSULTAT FINAL DU CRSNG***

Les stagiaires récipiendaires d'une BRPC recevront une lettre de confirmation officielle de la part du CRSNG à la mi-juillet pour un stage à l'été.

### ***ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION***

Le CRSNG prend des mesures concrètes en regard du constat selon lequel l'équité, la diversité et l'inclusion renforcent les milieux scientifiques et du génie ainsi que la qualité, les retombées et la pertinence sociale des travaux de recherche et en a fait une priorité clé de son plan stratégique.

### ***INFORMATION COMPLÉMENTAIRE***

Pour de l'information complémentaire sur les procédures, communiquez avec :

Nathalie Bélanger  
Bureau des bourses, Agente de liaison  
Études supérieures et postdoctorales (ESP)  
514 343-6111, poste 1546  
[brpc@esp.umontreal.ca](mailto:brpc@esp.umontreal.ca)